

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 13 décembre 2011 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, Président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- MM. Antoine ALLEMEERSCH et Bertrand OLLIVIER, conseillers généraux de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Michel MARIE, suppléant de M. TAMBOLONI, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- Mme Martine HURAUT et M. Stéphane CARTEGNIÉ, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON, Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etait représenté :

- M. Yves THERIN, MEDEF.

Etaient excusés :

- M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
- M. Henri FRANCOIS, maire de Saudron,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- Mme Corinne FRANCOIS, CDR 55,
- Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, ASN.

Etait invité :

- M. Hugues VALENTON, en charge du schéma territorial.
- 1) Approbation du PV du CA du 3 octobre 2011

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 2) Intervention de l'ANDRA

En réponse à la question posée lors du CA du 3 octobre, Mme HURAUT indique que les besoins d'alimentation en eau générés par le projet de stockage sont estimés à 500 m<sup>3</sup> jour. Des démarches sont en cours auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la recherche de ressources disponibles. Elle confirme que des forages ont été réalisés à Thonnance les Joinville et à Curel.

M. CARTEGNIÉ informe les membres du CA que l'ANDRA a commencé à organiser des rencontres avec les conseils municipaux des communes des cantons de Montiers, Gondrecourt et Poissons, dans un premier temps, afin de présenter les différentes options pour les implantations de surface, l'objectif étant de proposer fin 2012 un scénario de référence. M. CANOVA souhaite que le CLIS puisse disposer des observations ou interrogations soulevées lors de ces rencontres.

Il est par ailleurs précisé que le choix d'une descenderie et d'une zone interdépartementale a été validé par le Comité de haut niveau (CHN), et que l'entreposage serait un entreposage tampon (donc de courte durée), et non pour décroissance thermique. Sur ce point, M. CORRIER fait remarquer que, même si chaque colis reste entreposé un temps plus ou moins court, la succession de cet entreposage court ferait en réalité une présence permanente de colis en surface, et ce pour une durée de 100 ans. Quant aux zones d'implantation en surface, l'ANDRA confirme qu'elles n'ont pas encore été déterminées.

Suite aux observations de MM. FLEURY et MARIE relative à la fixation des seuils de rejet (pour l'entreposage ou la ventilation), il est précisé que c'est à l'ASN de définir ces seuils. Pour M. FLEURY, cela signifie qu'il y aura bien rejet là où il n'y en avait pas auparavant.

En réponse à M. MARIE, Mme HURAUT confirme que l'ANDRA a demandé à pouvoir continuer d'exploiter 10 forages existants sur les territoires des communes de Bonnet, Bure et Mandres (dont la profondeur est inférieure à 30 m) afin de suivre le niveau de la nappe phréatique.

Par ailleurs, une note synthétique sur le sondage effectué pour le compte de l'ANDRA pour connaître l'état des connaissances, opinions et niveaux

d'inquiétude vis-à-vis des activités et installations de l'ANDRA est fournie dans le dossier du jour.

### 3) Intervention de M. VALENTON

Chargé, sous l'autorité du Préfet de la Meuse, d'élaborer le schéma territorial interdépartemental depuis avril 2011, M. VALENTON rappelle les objectifs de sa mission confiée par le CHN : conforter les retombées économiques liées au projet pour les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, coordonner les implantations d'activités dans la zone et préparer le débat public (c'est-à-dire proposer des scénarios).

L'élaboration du schéma se fait sous l'égide du CHN, avec un comité de pilotage réunissant les Préfets des deux départements, les Présidents des Conseils Généraux, des représentants des Codecom, des GIP, des CCI, de la DGEC et de la DATAR. Sont mis en place des groupes opérationnels techniques (rail, route, électricité, eau...) et quatre pôles de travail thématiques, afin de réfléchir aux actions dans les domaines concernés : développement économique local, infrastructures, environnement et patrimoine et attractivité du territoire.

En réponse à M. CORRIER, M. VALENTON précise que le projet de zone interdépartemental a un double objectif : la répartition de la fiscalité et l'aménagement opérationnel (mutualisation des investissements et concentration des installations). Il ajoute que des projets autres que le centre de stockage en profondeur et les installations de surface sont déjà identifiés : projets annexes (par exemple écothèque) ou syndièse, chaque projet répondant à son propre dispositif de concertation. Pour MM. FLEURY et MARIE, le projet n'a à ce jour rien apporté en terme de développement malgré les promesses, et rien ne se fera à l'exception du centre de stockage, énorme prix à payer pour les quelques emplois créés.

Mme HURAUT rappelle que 320 collaborateurs de l'ANDRA travaillent actuellement sur les sites de Bure et Saudron, résidant à 90% à proximité (dans un rayon de 38 km). M. MARTIN estime que le développement lié au projet est poussif mais bien réel, et qu'il a constitué un frein à la baisse de la population ou des activités.

M. OLLIVIER remarque que le développement économique n'est pas du ressort de l'ANDRA, mais des producteurs de déchets (EDF, AREVA et CEA). Il déplore sur ce point que les élus n'aient pas dès le départ quantifié les besoins ou souhaits. Pour M. ALLEMEERSCH, c'est au gouvernement de s'impliquer.

M. VALENTON revient sur la question des emplois, en insistant sur le fait qu'il faut tenir compte non seulement du nombre (environ un millier d'emplois directs et indirects) mais aussi de la valeur ajoutée. En réponse à M. FERNBACH, il précise que les besoins en formation sont à l'étude, avec

une orientation des entreprises locales compétentes. Il ajoute que l'élaboration du schéma se fait en concertation avec les collectivités locales et que de nombreuses rencontres avec des élus des communes ou des Codecom ont eu ou auront lieu. Enfin, l'élaboration du schéma est un travail de prospective, se fondant sur des tendances, des hypothèses et des scénarios, qui pourront être utilisés à l'occasion du débat public.

Suite aux observations de M. CORRIER, l'ANDRA vérifiera les contraintes de l'implantation d'un éventuel centre de stockage, et de la définition de périmètres, en terme de construction ou d'activité.

A la demande des membres du CA, il est convenu que M. VALENTON viendra régulièrement présenter l'avancement de son travail.

### 3) Proposition de modification statutaire

Les membres du CA approuvent la proposition de modification des statuts fixant à quatre (au lieu de trois) le nombre de représentants au CA du collège inchangé des syndicats (de salariés et agricoles) et des organisations professionnelles, en y ajoutant une mention précisant que parmi ces quatre représentants, au moins deux représentent les syndicats de salariés.

Cette proposition sera soumise à l'Assemblée Générale.

### 4) Projet de Lettre du CLIS n°11

M. CANOVA indique que le prochain numéro préparé par la commission « Communication » (remis en séance) comprend un point sur les activités des commissions thématiques et un compte-rendu de la visite en Suisse.

Les membres du CA approuvent le projet de Lettre, sous réserve de la suppression de la référence aux démarches de l'ANDRA auprès de l'INVS et de quelques modifications de forme.

### 5) Evolution de carrière du personnel CLIS

M. CANOVA rappelle que le statut du personnel, adopté fin 2008, fait référence à la convention collective Syntec, qui fixe des positions auxquelles correspondent des coefficients pour chaque salarié, permettant la fixation du salaire brut minimal. Au bout de trois ans, il propose de faire évoluer les salariés au titre de l'avancement.

Les membres du CA, après discussion, approuve le changement de position de Mme JEANTDITPANNEL. Pour Mlle COLON et M. JAQUET, compte-tenu de l'écart important entre les coefficients de leurs positions actuelles et ceux de celles qu'ils pourraient atteindre, un groupe de travail regroupant MM. CANOVA, COUDRY et OLLIVIER est chargé de réfléchir à une évolution salariale sans changement de position.

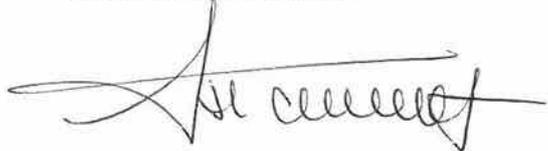
## 6) Questions diverses

- M. JAQUET informe les membres du CA que le rapport n°5 de la CNE est sorti et pourra être diffusé avant la fin de l'année. Il sera présenté devant le CLIS début 2012, lors de la prochaine AG.
- M. CANOVA rappelle qu'il a écrit à la DGEC, conformément au mandat donné par l'AG en avril, pour proposer que la créance du CLIS liée au non versement de la dotation 2007 soit considérée comme une réserve susceptible d'abonder les budgets futurs du CLIS, si les dépenses prévisionnelles dépassaient le montant des subventions annuelles. La DGEC a donné une suite favorable à cette proposition, sous réserve de la prise en compte du contexte budgétaire actuel et à venir.
- M. CANOVA revient sur la demande du CEDRA de saisir les services de conservation des hypothèques des départements de la Meuse, de la Haute-Marne, de la Marne, des Vosges, de la Meurthe et Moselle et de la Moselle pour un coût d'environ 800 €, afin d'avoir des informations sur les acquisitions foncières de l'ANDRA. Les membres du CA, après discussion sur le fait que les acquisitions de terres agricoles transitent par la SAFER, estiment qu'il est préférable d'adresser un courrier aux SAFER concernées, ainsi qu'à Mme DUPUIS, directrice générale de l'ANDRA, lui demandant la localisation, la superficie et le coût des acquisitions faites par la SAFER pour le compte de l'ANDRA.
- M. CANOVA propose, suite à la remarque de M. LHERITIER lors du dernier CA, de constituer un groupe de travail pour préparer le débat public. Les membres souhaitant en faire partie sont invités à se signaler.

A Bure, le 13/02/12

Le Président du Comité,

Jean-Louis CANOVA



Le Vice-Président du Comité,

Robert FERNBACH

